

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin

Arrondissement de

Rivière-des-Prairies–

Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–

Cartierville

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray–

Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de

Côte-des-Neiges–

Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 avril 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE217231084

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 289 699,55 \$ (contrat: 10 940 681,41 \$ + contingences: 1 094 068,14 \$ + incidences: 254 950,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 469512 - (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231084

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 289 699,55 \$ (contrat: 10 940 681,41 \$ + contingences: 1 094 068,14 \$ + incidences: 254 950,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 469512 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 6 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 avril 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui vise des travaux de réhabilitation d'environ 2,6 km de conduites d'eau secondaires par la technique de chemisage dans l'arrondissement de Ville-Marie, tel que demandé par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau, requérant de ces travaux.

D'entrée de jeu, les personnes invitées ont attiré l'attention des commissaires sur le fait qu'étant donné, d'une part, l'envergure de l'ensemble des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires à réaliser sur le territoire de la Ville de Montréal en 2022 (sur une longueur totale d'environ 26 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,72 % de l'ensemble du réseau de la Ville), et, d'autre part, la volonté d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, le SIRR a recommandé l'octroi de sept contrats différents. Le présent dossier représente le premier des sept processus d'appels d'offres prévus à cet effet cette année.

La publication de cet appel d'offres a été d'une durée de 44 jours de novembre 2021 à janvier 2022 et a donné lieu à la parution de deux addendas. Sur les quatre preneurs du cahier des charges, deux soumissions conformes ont été reçues. Un écart défavorable de 25,8 % a été constaté entre la plus basse d'entre elles et l'estimation réalisée par la Ville.

Les personnes invitées ont expliqué que cet écart avait été justifié par le manque de concurrence et la localisation des interventions dans des rues très achalandées. Elles ont également indiqué aux commissaires que plusieurs des interventions prévues dans le cadre du contrat à l'étude devant être exécutées avant certains autres projets planifiés prochainement, les travaux nécessaires sur plusieurs tronçons ne pourraient être reprogrammés avant plusieurs années si le projet devait être annulé. Par conséquent, le requérant s'est montré favorable à l'octroi du contrat à l'adjudicataire pour une réalisation cette année.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur le taux de réhabilitation idéal qui devrait être visé par la Ville pour ses conduites d'eau potable si l'on fait abstraction de la surchauffe qui caractérise le marché actuellement. Sans pouvoir se prononcer de manière précise sur cette question, qui relève davantage de la DRE au Service de l'eau, les représentantes du SIRR ont décrit les stratégies développées actuellement pour stimuler le marché et favoriser la réalisation de ces travaux au meilleur coût pour la Ville. Dans l'ensemble, les explications fournies par les personnes représentant le SIRR ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*

- *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217231084 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.